



14ème législature

Question N° : 912	De M. François Vannson (Union pour un Mouvement Populaire - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique		Ministère attributaire > Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique
Rubrique > fonctionnaires et agents publics	Tête d'analyse > rémunérations	Analyse > valeur du point d'indice. perspectives.
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Réponse publiée au JO le : 13/11/2012 page : 6491		

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le gel du point d'indice de la fonction publique pour l'année 2011, et l'annonce de la poursuite de ce gel pour l'année 2012. À ce sujet, l'Unsa indique que le point d'indice lui semble la mesure la plus juste car touchant les fonctionnaires de toutes les catégories mais également l'ensemble des contractuels dont la rémunération est fixée en référence à ce point. Cependant, ce gel intervient alors même que des mesures sont annoncées en faveur du pouvoir d'achat des salariés. Cette annonce suscite, par conséquent, l'incompréhension des représentants des fonctionnaires qui considèrent que cette mesure entraînera une nouvelle régression de leur pouvoir d'achat face à une inflation estimée par l'INSEE à 2 %. À l'aune de ces circonstances, l'Unsa sollicite que ces éléments puissent être étudiés, que le point d'indice puisse être revalorisé. Elle demande également : l'ouverture d'un véritable chantier de refonte des grilles ; des mesures spécifiques pour la catégorie C qui va être impactée par la hausse du SMIC ; une hausse du budget d'action sociale ; une revalorisation du barème des indemnités kilométriques et une harmonisation par le haut des régimes indemnitaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, qui a réuni plus de 300 participants, représentants des organisations syndicales, d'employeurs et des collectivités territoriales, a consacré l'une de ses sept tables rondes à la modernisation de l'action publique avec ses agents. La ministre attache une attention toute particulière à la politique de rémunération des agents publics dans les trois versants de la fonction publique. La concertation avec les organisations syndicales est la méthode privilégiée permettant d'établir un diagnostic partagé des politiques menées au cours des cinq dernières années et de fixer les priorités à mettre en oeuvre pour la législature, dans le contexte budgétaire particulièrement contraint qui est le nôtre. L'objectif recherché est bien de construire une politique de rémunération qui préserve les perspectives de carrière des agents tout en garantissant une plus grande équité entre les ministères et entre les trois fonctions publiques. Dans cette perspective, il a été décidé, à l'issue de la conférence sociale, de lancer une phase de bilan de la politique salariale à l'automne 2012, afin de dresser, de manière collective, un bilan partagé de la politique de rémunération, dans toutes ses composantes (évolution des grilles indiciaires, place des régimes indemnitaires dans la rémunération globale, politique de promotion des corps et grades, etc). Les conclusions de cette phase de bilan pourraient donner lieu, le cas échéant, à l'engagement de discussions plus approfondies et plus conclusives sur les perspectives d'évolution des rémunérations des agents publics.

